

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 05 octobre 2023

Convocation affichée le : 05 octobre 2023

Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON - Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU _ Séverine LEBRUN — Marie-Hélène BRANDILLY - Véronique PICHERIT

Absents excusés : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Loïc COMMEUREUC

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération
2023/66

AMENAGEMENT DU BOURG, SORTIE SUD

Dans le cadre du Marché de travaux pour l'aménagement du bourg, entrée sud, un marché de travaux a été déposé sur la plateforme Mégalis.

- Lot 1 Voirie-bordures-eaux pluviales : 7 offres ont été déposées par des entreprises
- Lot 2 Espaces verts : 3 offres ont été déposées par des entreprises

Après analyse de l'ensemble des candidats, dans le respect des critères du marché par ECR Environnement et suite à la réunion d'appel d'offre du 22 septembre 2023 et la validation de tous les membres du Conseil Municipal, Les entreprises retenues sont :

- L'entreprise Colas pour le lot 1 : Voirie-bordures-eaux pluviales pour un montant de 111 890.85€ HT
- L'entreprise Nature et Paysage pour le lot 2 : Espaces verts pour un montant de 23 489.75€ HT

Le Conseil Municipal valide la décision de la commission du 22 septembre 2023 qui leur a été notifiée par courriel le 25 septembre 2023.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'attribuer le marché aux entreprises COLAS et NATURE ET PAYSAGE.
- Rappelle que les crédits sont votés au budget primitif 2023.
- Donne pouvoir au Maire de signer toutes les pièces se rapportant.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Nadine CORBEL